



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 31 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un octobre, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre à Taninges 508 avenue des Thézières, les membres du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 24 octobre 2018

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Laurette BIOR, Christine BUCARLES, Martine COPPEL et Marise FAREZ
Nombre de Membres présents : 20	Messieurs Éric ANTHOINE, Arnaud BOSSON, Stéphane BOUVET, Bernard CARTIER, Alain CONSTANTIN, Alain DENERIAZ, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Pierre HUGARD, Yves LAURAT, Sébastien MONTESSUIT, Gilles PEGUET, Rénaud VAN CORTENBOSCH, Pierre VAN SOEN et Joël VAUDEY
Nombres de suffrages exprimés : 25	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Maryvonne DELLANDREA, a donné pouvoir à M. LAURAT Madame Martine FOURNIER, a donné pouvoir à M. HUGARD
Votes Pour : 25	Madame Annie JORAT, a donné pouvoir à M. BOSSON Monsieur Claude BARGAIN, a donné pouvoir à M. GRANDCOLLOT Monsieur Daniel MORIO, a donné pouvoir à M. VAUDEY
Votes Contre : 0	Étaient absents, non représentés : Monsieur Xavier CHASSANG Monsieur Patrick COUDURIER
Abstentions : 0	Monsieur Jean-Charles MOGENET Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud BOSSON Le quorum est atteint.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h35

Délibération n° 2018-54
Fixation des tarifs 2019 de l'ALSH La Marmotte

VU la proposition et l'avis favorable de la Commission 4 du 17 octobre 2018,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 octobre 2018,

Il est proposé d'actualiser les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « la Marmotte » pour l'année 2019 modulés en fonction du quotient familial (QF).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE FIXER** les tarifs de l'ALSH « La Marmotte » selon le tableau ci-dessous à compter du 7 janvier 2019

	QF inférieur à 600 €	QF entre 601 € et 1 000 €	QF entre 1 001 € et 1 500 €	QF entre 1 501 € et 2 000 €	QF supérieur à 2 000 € ou hors CCMG
Journée avec repas	14,30 €	16,30 €	18,50 €	21,50 €	23,00 €
Demi-journée sans repas	6,00 €	7,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Demi-journée avec repas	10,00 €	12,00 €	13,50 €	15,00 €	17,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président,
Stéphane BOUVET**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTAGNES DU GIFFRE**
508 avenue des Thézières - 74440 TANINGES
Tél. 04 50 47 62 00
E-mail : accueil@montagnesdugiffre.fr
www.montagnesdugiffre.fr
SIRET 200 034 098 00034